



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) **Besançon :** M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **François :** Mme Françoise GILLET **Gennevilliers :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002169

Rapport n°2.8 - Appel à projets - Transports collectifs et mobilité durable (hors Ile de France) - Projet de voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via le Campus de la Bouloie »

**Appel à projets - Transports collectifs et mobilité durable (hors Ile de France) -
Projet de voie en site propre bus
« Gare Viotte - Témis via le Campus de la Bouloie »**

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 Réalisation Voie en site propre bus Témis - Campus - Gare Viotte Budget annexe Transports	Montant de l'opération : 10 050 000 € HT

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de décider le lancement du projet porté par le Grand Besançon de création d'un site propre bus reliant la gare Viotte à Témis, via le campus de la Bouloie.

Cette décision sera intégrée au dossier de candidature qui sera déposé (avant le 15 septembre 2013) dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé par l'Etat pour subventionner les projets d'aménagement des sites propres de transport en commun (hors matériel roulant).

Ce projet vise, en complément du tramway, à améliorer l'offre de service sur le nord-ouest de l'agglomération (26 000 personnes desservies) grâce à un lien performant avec le centre-ville, une vitesse commerciale augmentée, un temps de trajet garanti, une efficacité d'usage et une accessibilité accrues.

Ce projet consiste en un aménagement de la voirie et de 10 stations sur 4,5 km qui sera utilisable par plusieurs lignes. Le coût (hors matériel) est évalué à 10,5 M€ HT et le projet devrait pouvoir être mis en service fin 2015.

I. Contexte et objectif

Dans le cadre du PDU de 2001, du Schéma Directeur TCSP de 2005 et du projet de 1^{ère} ligne tramway de 2010, le principe d'un axe de bus en site propre a été inscrit pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus universitaire de la Bouloie pôle d'échanges de Témis.

Les conclusions de l'enquête publique pour la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon ont mis en avant la nécessité de traiter concomitamment cet axe en site propre bus afin de structurer et développer le réseau de transports en commun et donc de permettre une desserte efficace de plusieurs grands équipements situés en dehors du périmètre de chalandise de la ligne de tramway. Par ailleurs, l'opportunité de réaliser ce projet est fortement accentuée par les modifications de la circulation générale sur le secteur des glacis qui accompagnent désormais l'insertion de la 1^{ère} ligne de tramway.

Ainsi, ce nouveau site propre de bus a pour objectif de compléter le tramway et d'assurer une desserte transport en commun de qualité de la partie nord-ouest de l'agglomération bisontine. Ce site propre permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Témis).

Une étude d'opportunité/faisabilité et d'insertion de ce site propre de transports en commun a été lancée en novembre 2011. Achevée en octobre 2012 et validé en comité de pilotage, ce travail a permis de démontrer la pertinence de ce site propre dimensionné sur la base d'une utilisation par des bus à haut niveau de service, avec une emprise pouvant permettre une éventuelle évolution, à plus long terme, vers un mode tramway.

Le projet d'infrastructure TCSP « Voie en site propre bus Témis - Campus - Gare Viotte » porté par la CAGB s'inscrit donc dans l'objectif de favoriser le report modal de la voiture particulière, d'encourager le développement durable, d'améliorer la desserte du réseau de transport public existant et la traversée des quartiers prioritaires, l'accès à la mobilité ainsi que le soutien au déploiement de solutions de mobilité durable. La pertinence d'une telle infrastructure est, au final, d'améliorer le réseau actuel au bénéfice de tous les usagers de l'agglomération bisontine.

II. Les grands éléments du projet

L'étude a conclu à l'opportunité et la faisabilité du projet, selon les conditions suivantes :

- entre 4,3 km et 4,7 km de site propre,
- une vitesse commerciale augmentée (estimée à 18 km/h),
- une population desservie de l'ordre de 26 000 personnes,
- une distance inter station moyenne de 450 m. soit 10 stations,
- une fréquentation journalière estimée entre 8 000 et 9 000 voyages/jour sur une ligne principale,
- un temps de trajet garanti,
- une accessibilité complète (reprise des stations),
- un site propre utilisable par plusieurs lignes du réseau,
- un délai de réalisation potentiellement court,
- un phasage possible de la réalisation par tronçon,
- un lien efficace entre le Campus de la Bouloie, la gare et le centre-ville.

Le projet prévoit essentiellement des adaptations d'infrastructures, l'équipement des bus du réseau GINKO (aide à l'exploitation, information voyageurs, accessibilité, billettique au printemps 2014, etc.) répondant déjà en grande partie aux besoins d'un système BHNS.

III. Le tracé

Dans le cadre de l'étude, plusieurs tracés potentiels étaient en concurrence. Le tracé envisagé figure en annexe.

Ce tracé s'inscrit dans les limites de l'emprise actuelle des voies empruntées. Cependant, les études supplémentaires à venir définiront précisément les emprises complémentaires et pourront potentiellement ouvrir sur des acquisitions foncières.

IV. Le calendrier prévisionnel du projet

Par délibération du 28 mars 2013, le Grand Besançon a décidé de lancer une consultation pour se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner sur toute la durée de la réalisation de cette opération.

Sur la base de cette consultation, et dans l'attente des études restant à mener et devant permettre d'affiner le planning de l'opération, celui-ci est établi sur une durée prévisionnelle de 30 mois, avec une livraison à l'automne 2015.

Ce calendrier comporte les principales phases suivantes :

Concertation préalable	Septembre à novembre 2013
Compléments d'études de faisabilité et d'insertion	Juillet à décembre 2013
Arrêt du programme détaillé de l'opération	Décembre 2013
Procédures réglementaires (enquête publique...)	Décembre 2013 à septembre 2014
Etude de maîtrise d'œuvre	Mars à novembre 2014
Passation des marchés et travaux	Novembre à août 2015

V. Le coût estimatif du projet (hors matériel roulant)

La réalisation de ce projet est estimée à 10 050 000 € HT dans le PPIF, incluant les frais de maîtrise d'ouvrage, d'AMO et de maîtrise d'œuvre, hors matériel roulant. Ce montant estimatif peut être appelé à évoluer en fonction de la concertation et de l'avancement des études techniques restant à mener. Le plan de financement de l'opération sera établi ultérieurement, étant entendu que le Grand Besançon s'inscrit notamment dans une recherche de financement auprès de l'Etat via l'appel à projets, objet de la présente délibération, et du fonds FEDER.

Le montant exact de l'opération sera affiné dans le cadre des études restant à mener.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du projet de réalisation d'une voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via Campus »,
- décide de soumettre la candidature du Grand Besançon à l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter et signer tous documents afférents aux demandes de subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2013

